

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de Saint-Lyé

### SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

Date de la convocation : 09 novembre 2016

Date d'affichage : 09 novembre 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marcel SPILMANN, maire.

**Présents** : Robert BESANÇON, Vincent BLANCHOT, Jacky CADOT, Véronique DUCHAMP, Laurence FOURNIER, Jean-Philippe HASS, Patricia HONNET, Marie-Laure HRVOJ, Yannick LAURENT, Bruno LÉOTIER, Nicolas MENNETRIER, Robert MOCQUARD, Nancy MOLIÈRES, Ninetta NUNINGER, Denis PHILIPPE, Christine ROBILLARD, Marcel SPILMANN, Véronique STOLTZ, Liliane VOYARD

**Absents** : /

**Représentés** : Clément CONTINANT par Patricia HONNET, Stéphane GAUCHER par Marie-Laure HRVOJ, Marion HORNBECK par Christine ROBILLARD, Valérie PELLERIN par Nicolas MENNETRIER

**Secrétaire** : Monsieur Bruno LÉOTIER

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2016.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal :

- accepte la répartition des représentants des communes au sein de la future communauté d'agglomération (1 titulaire – 1 suppléant pour Saint-Lyé), dans le cadre de la fusion avec le Grand Troyes ;
- accepte la proposition du SDEA de renforcer le réseau public d'électricité rue Jeanne d'Arc ;
- accepte l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication ainsi que le renforcement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'aménagement du centre bourg pour une charge communale évaluée à 28 000 € ;
- accepte la modification du plan local d'urbanisme qui porte sur l'article 10 de la zone A réglementant les hauteurs de bâtiment, afin de permettre l'implantation d'une importante entreprise agro-industrielle ;
- approuve le rapport de gestion du conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT et sa proposition d'augmenter son capital social ;
- accepte la proposition de l'O.N.F. de procéder à une coupe de bois dans la forêt communale ;
- accepte la proposition de la société d'assurances AXA retenue par le centre de gestion pour couvrir les risques statutaires ;
- accepte l'autorisation d'élaborer des dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat (DETR), de Mr Adnot, sénateur de l'Aube et du conseil régional pour aider le conseil municipal à financer les travaux d'aménagement de la bibliothèque dans une maison champenoise.

## **Informations et questions diverses**

**Le Maire** donne les informations suivantes :

- Gens du voyage :

Il conviendra de transférer au Président de la future communauté d'agglomération le pouvoir de police spécial que le Maire détient pour gérer cette compétence. Le Maire sera invité à prendre un arrêté interdisant le stationnement des caravanes sur les terrains communaux. Le Grand Troyes dispose de terrains réservés à l'accueil de cette population et un référent «gens du voyage» sera nommé.

Il précise les règles d'accueil sur le terrain réservé à cet effet :

- Redevance de 3,50 €/jour/caravane
- Cautiion de 30 € à l'arrivée
- Paiement de la consommation d'eau et d'électricité
- Mise à disposition de services à la population (suivi social, insertion...)

- Déchetterie :

L'ouverture est prévue pour avril 2017. L'accès se fera par badge et des jours et heures d'ouverture seront définis. Ils seront susceptibles d'évoluer en fonction de la fréquentation. La déchetterie sera gérée par deux agents. Des bennes seront mises à disposition des communes, moyennant une participation financière (évacuation, mise en dépôt).

- La chanvrière :

L'instruction est en cours : des éléments ont été fournis pour permettre de proposer un avis favorable.

- Z.A. de l'Arcade :

Deux actes restent à signer. Le Maire a pour objectif de finaliser ce dossier pour la fin de l'année. Les conditions financières du transfert au Grand Troyes sont toujours en cours de réflexion et seront présentées à l'assemblée dès que possible

- Réfection des ponts S.N.C.F. :

Le Maire a proposé à la S.N.C.F. une réparation à minima en attendant l'électrification de la ligne Paris-Bâle qui est repoussée pour le moment à 2020. Il rappelle la règle qui a déjà été indiquée : la commune maintient en état les tabliers. La S.N.C.F. prend en charge la surélévation. Un éventuel élargissement serait à la charge de la commune.

- Mutuelle :

Pour répondre à la suggestion de Madame STOLTZ, il doit recevoir la société AXA qui souhaite proposer une mutuelle santé aux administrés à des coûts préférentiels.

- Voisins vigilants :

Il a rencontré le nouveau commandant de la gendarmerie de Barberey. Une réunion publique devrait être organisée fin janvier début février. L'information paraîtra dans le bulletin municipal de début d'année.

### **Christine ROBILLARD**

- doit se rendre prochainement au Grand Troyes pour travailler sur le transfert des zones. Seule celle de l'Arcade est concernée. Elle précise que si au 1<sup>er</sup> janvier 2017, certains terrains de la zone ne sont pas vendus, ils le seront au Grand Troyes au prix de 15 € le m<sup>2</sup>. Elle s'interroge sur la nécessité de maintenir la P.V.R. qui est appliquée sur les terrains privés et du devenir des réseaux.

### **Nicolas MENNETRIER**

- précise qu'une consultation va être lancée pour réaliser la purge du bâtiment qui accueillera la future bibliothèque. Cette opération est un préalable au travail de l'architecte, monsieur SAAB.

### **Patricia HONNET**

- informe le conseil municipal que les travaux d'aménagement du centre bourg seront interrompus du 16 décembre au 23 janvier, date de fermeture de l'entreprise.
- Elle réunit sa commission le 23 novembre pour continuer de travailler sur la révision du P.L.U.

**Jean-Philippe HASS**

- tient à signaler que lors du comité de pilotage créé par les N.A.P., l'équipe de l'A.C.M.S.H. a reçu les compliments et les félicitations de la D.D.J.S et de l'éducation nationale. Il en est très fier et souhaite souligner l'excellent travail des agents.
- La C.A.F. invite le conseil à revoir les tarifs de l'A.C.M.S.H., qui ne peuvent pas être l'objet de facturation supplémentaire lors de sorties. Il va inviter la commission à réfléchir pour une nouvelle proposition.
- Il fait remarquer que l'effectif de l'école maternelle est en baisse, ainsi que celui accueilli à l'A.C.M.S.H. Force est de constater que la population vieillit. Il interpelle l'assemblée et l'invite à se mobiliser pour faire renverser la tendance et amener de jeunes familles. Madame STOLTZ se demande si l'implantation de la chanvrière n'aura pas pour conséquence l'arrivée de nouvelles familles sur le territoire.

**Marie-Laure HRVOJ**

- Invite sa commission voirie le 23 novembre à réfléchir avec la commission d'urbanisme au projet d'alignement des rues du Moulin et Clémence de Hongrie, proposé par le géomètre.
- Les décorations de Noël seront installées pour le marché de Noël.
- Elle a fait retirer la boule sur le parvis de l'hôtel de ville pour y mettre une jardinière.

**Jacky CADOT**

- Les spectacles de la bibliothèque ont connu une belle fréquentation.
- Il remercie les membres de sa commission pour leur participation au thé dansant.
- Il sollicite le conseil municipal pour l'aider à organiser les festivités de Noël.

**Robert MOCQUARD** relève la réussite de la première randonnée dans le cadre d'octobre rose.

Il réagit fortement à l'invitation de monsieur BAROIN pour le meeting de monsieur SARKOZY et n'apprécie pas cette méthode.

**Denis PHILIPPE** informe le conseil municipal que l'A.P.E.H.G.E. a diffusé une lettre au domicile des évêchats (Macey) pour les informer de leur demande de rattacher tout le hameau à la commune de Saint-Lyé. Une enquête publique va être organisée.

**Nancy MOLIÈRES** ne comprend pas l'utilité du panneau STOP implanté rue de Riancey. Elle fait état de la gêne occasionnée pour les automobilistes par l'éclairage de la carrière de madame HORNBECK.

**Véronique STOLTZ** aimerait connaître la suite réservée au projet de déménagement du club des anciens. Nicolas MENNETRIER lui répond que les adhérents du club ne souhaitent pas partager un bâtiment. Une réflexion est toujours en cours. Il rappelle que le bâtiment occupé par le club n'est pas aux normes P.M.R.

**Véronique DUCHAMP** regrette que les différentes manifestations de la commune figurent ni dans la presse, ni sur le site.

**Laurence FOURNIER** répond que la correspondante presse est indisponible, et que le site internet est en pleine refonte. Elle suggère que les organisateurs de festivités communales prennent des photos et rédigent des articles et lui transmettent pour les faire suivre à la presse.

L'architecte des bâtiments de France a donné son accord sur le projet de panneau d'informations lumineux.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

Fait à Saint-Lyé, les jours, mois et an susdits



Le Maire,

Marcel SPILMANN